Le mot du Maire

Cantine des Framboises



Il est nécessaire de revenir sur le déroulement de l'activité de la cantine scolaire.

C'est un partenariat efficace entre la municipalité et les parents des enfants bénéficiaires qui a permis de réaliser un service fort apprécié.

Ainsi, l'association « La cantine des framboises » a pris en charge la gestion des inscriptions et des repas.

En contrepartie, la commune ne demande aucune participation aux parents pour les frais de garde, de restauration et des locaux.

Les repas proposés sont au prix coûtant.

Ce dispositif est le plus favorable financièrement et c'est pourquoi il est demandé une implication des parents d'élèves.

Soyez attentifs aux communiqués de l'association qui vous rappellent la conduite à tenir.

Dernièrement, il a été nécessaire de rappeler les règles de tenue des enfants pendant le temps des repas.

Le comportement de certains a parfois dû être sanctionné. L'effet de groupe favorise les débordements.

Il était préférable de fixer les limites sachant que dans l'application, il est demandé de tenir compte du besoin de détente des enfants.

Depuis, une amélioration sensible est constatée pour le bien-être de tous.

Exposition de clefs!

Après l'exposition « Himalaya », nous envisageons un autre événement de ce type dont le sujet serait « les clefs ».

Nous disposons en mairie d'un stock non négligeable de clefs, seules ou en trousseau, lesquelles nous sont ramenées au fil des mois par des gens de bonne volonté. Par contre, personne ne venant les réclamer, il nous a semblé qu'une exposition-vente pourrait se tenir facilement vu la quantité et la diversité des modèles.

Tout cela pour vous rappeler que si vous perdez un bijou, une clef ou autre menu objet, pensez à vous adresser en mairie. La chance pourrait vous sourire?

Jacques BOUVARD

SOMMAIRE

AU FIL DES REUNIONS

MACHILLY au quotidien

ANNEMASSE AGGLO





COMPTE-RENDU DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL** 18 AVRIL 2011

MEMBRES PRESENTS: 12

MEMBRES ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: 1

MEMBRES ABSENTS: 2

PPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 14 mars 2011.

RAPPORTS DES ELUS EN CHARGE D'UNE DELEGATION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

Gérard STEHLE, Conseiller Municipal :

A assisté à une commission eau à Annemasse Agglo au cours de laquelle a été projeté un film sur l'hydrogéologie du Salève. Une étude a montré que la zone alimentant le captage des Eaux Belles est étendue audelà du périmètre actuel. Une concertation avec les communes du Salève, la Communauté de Communes Arve et Salève et avec le Syndicat mixte qui gère l'activité agricole du Salève est nécessaire pour assurer un périmètre de protection.

Un nouveau système de mensualisation des factures d'eau sera mis en place progressivement.

Dans le cadre d'une politique de solidarité et du droit garanti à l'accès de l'eau potable, des points d'eau potable doivent être en libre accès dans chaque commune. Un principe de fontaine avec manivelle semble le plus approprié pour éviter gaspillage et vandalisme, le coût est évalué entre 2 000 € et 4 000 € pour cet équipement. Cette consommation sera à la charge de la commune.





<u>Jacques BOUVARD, Maire</u>: propose qu'une fontaine soit installée à proximité des nouveaux équipements (terrain multi-sports et agorespace).

<u>Catherine DEREMBLE, Adjointe</u>: évoque la possibilité de la création d'une classe supplémentaire au groupe scolaire. Dans cette perspective, le Conseil Municipal est invité à réfléchir sur l'opportunité de lancer une consultation en prévision d'un agrandissement futur, un avis favorable est donné.

Suite au recrutement au poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles, consécutif au départ en retraite de l'agent actuellement en poste, il est communiqué le nom de la candidate retenue : Madame Marlène THOREL.



Ginette GANZER, Conseillère Municipale :

Lors du comité syndical du collège de Bons-en-Chablais qui a eu lieu le 25 mars dernier en présence de Monsieur MUGNIER, a été évoquée la notification du Conseil Général pour la modification de la carte scolaire induisant le rattachement de Machilly au collège Paul Langevin de Ville la Grand.



Ce choix a été formalisé par l'appartenance de Machilly à Annemasse-Agglo et par ailleurs, les communes du Bas-Chablais se regrouperont probablement dans un futur proche à l'agglomération thononaise.

Les élues représentant Machilly évoquent la proximité géographique de Machilly par rapport au collège de Bons-en-Chablais, la participation importante lors de la création et des agrandissements de cet établissement et soulignent que cette mesure ne résoudra pas les problèmes d'effectifs. Elles marquent leur étonnement devant le manque de concertation promise en juin 2010 et qui

aurait dû se dérouler en septembre 2010.

L'inquiétude des parents des enfants scolarisés dans cet établissement est évoquée surtout face au délai très court par rapport à l'avis officiel du 17 mars 2011, sentiment confirmé par la directrice qui a reçu des parents très angoissés.

Monsieur MUGNIER reconnaît ce manque de concertation dû à ses propres problèmes de santé qui l'ont tenu éloigné de ses fonctions pendant quelques mois.

En conséquence, les enfants entrant en sixième à la prochaine rentrée (2011.2012) seront scolarisés au collège de Paul Langevin de Ville la Grand.



Mairie de Machilly 290 route des Voirons 74140 Machilly Tél.: 04 50 43 51 94 FAX: 04 50 94 62 90 mairie@machilly fr

Les enfants déjà scolarisés en sixième à la dernière rentrée (2010.2011) restent scolarisés au collège de Bonsen-Chablais, les fratries seront prises en compte et le transport pour ces élèves sera assuré et pris en charge durant leur scolarité dans cet établissement.

En ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement, une haie sera plantée en bordure de route afin d'isoler la cour de récréation. La cantine fonctionne avec 3 services, mais certains élèves ont plus de deux heures d'arrêt pour les repas, les horaires seront revus à la rentrée pour éviter ce temps d'attente.

Le budget primitif a été voté et la participation de Machilly fixée à 1 216 € pour 2011. Un remboursement sera effectué au prorata des mois lors de l'officialisation par le Préfet de la modification de la carte scolaire.

Le problème du gymnase est toujours d'actualité, deux solutions sont à l'étude : soit la commune de Bons-en-Chablais vend le gymnase à la communauté de communes du bas chablais, soit elle construit un nouveau gymnase.



PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS

Présentation des travaux forestiers pour l'année 2011 :

Ceux-ci consistent en des travaux d'infrastructure :

Elagage et débroussaillage du chemin rural du Sauget,

Curage manuel des renvois d'eau et leurs évacuations

et de maintenance :

Recherches de limites de périmètre au GPS et délimitation sommaire de parcelles

Coût global : 1 500 € HT.



DECISION Nº1

Communication de la décision n°1 du 13 avril 2011 :



<u>Objet</u>: Balayage mécanique des voies communales, places publiques et lavage haute pression des espaces publics extérieurs

Titulaire du marché : SAS Chablais Service Propreté

<u>Durée du marché</u> : 1 an à compter de sa notification

Montant du marché : 10 500 € HT

Mairie de Machilly 290 route des Voirons 74140 Machilly

Tél.: 04 50 43 51 94 FAX: 04 50 94 62 90 mairie@machilly.fr

DERATISATION 2011 SUR LES BORDS DU FORON OU DU LAC DE MACHILLY

Dans le cadre du Plan de Gestion et d'entretien du Foron, le SIFOR réalisait, par l'intermédiaire de sa technicienne de rivières, des campagnes de dératisation annuelles sur l'ensemble des communes urbaines et le lac de MACHILLY. En effet, la proximité des habitations et donc des sources d'alimentation favorisent le développement des rongeurs tels que les rats au bord des cours d'eau sur ces secteurs.

Pour l'année 2011, l'intervention de dératisation confiée à la société AMBOILE sera assurée sur les bords du Foron des communes de Gaillard, Ambilly, Ville la Grand et à Machilly pour les bords du lac.

Le montant total de la prestation effectuée par AMBOILE en 2011 s'élève à 6 046,98 € TTC.

Comme convenu avec le SIFOR, le coût de ces opérations sont à répercuter sur les communes concernées par le biais d'une convention avec les communes.

Il est proposé de déterminer le montant du remboursement en fonction du linéaire de cours d'eau concerné, soit :

- GAILLARD: 2448 ml, soit 31,03% du linéaire total concerné, soit pour 2011: 1 876,17 €
- AMBILLY: 1215 ml, soit 15,40 % du linéaire total concerné, soit pour 2011: 931,19 €
- VILLE LA GRAND: 3031 ml, soit 38,41% du linéaire total concerné, soit pour 2011: 2 322,99 €
- MACHILLY: 1196 ml, soit 15,16 % du linéaire total concerné, soit pour 2011: 916,63 €

DEROGATION DE CONSTRUCTION

Une demande d'autorisation de construire est sollicitée sur une superficie de 739 m² au lieu des 800 m² minimum requis par le règlement actuel.

Après explication et considérant la situation du foncier (parcelle fond de zone), un accord est délivré en application de l'article 4 - Adaptations mineures.

QUESTIONS DIVERSES

Implantation d'une antenne SFR :

SFR propose d'implanter une antenne relais sur le territoire communal à l'ancienne décharge qui offre la surface souhaitée de 100 m². Après en avoir débattu, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette proposition (2 Pour, 7 Contre, 3 Abstentions) et propose qu'un accord de raccordement soit établi sur l'équipement déjà installé par Orange.



Mairie de Machilly 290 route des Voirons 74140 Machilly

Tél.: 04 50 43 51 94 FAX: 04 50 94 62 90 mairie@machilly.fr

Association Laurientale Danse :

Cette association sollicite le prêt d'une salle pour le développement de son activité. Il lui sera conseillé de prendre contact avec le Foyer Rural.



Proposition Conjoints BRIGUET:

Une proposition est faite par les propriétaires en vue d'une acquisition par la commune des parcelles cadastrées Section B 537 et 1851 au prix de 60 € le m². Considérant l'intérêt présenté par ces terrains, une demande d'évaluation sera effectuée auprès de France Domaines et présentée lors d'une prochaine séance.

Propriété DUTIL :

Lors de la séance du 14 mars 2011, il avait été décidé de proposer aux héritiers de la propriété DUTIL d'acquérir ce bien, ceux-ci ont décliné cette offre.

Mobilier Lac:

Dans le cadre de l'aménagement du lac, sont présentées les diverses pièces de mobilier, dont le montant s'élève à 4 000 € HT.

Ancienne poste :

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne poste en deux logements sociaux ont débuté ce même jour.

Amendes de police :

Communication de la possibilité d'obtenir une subvention dans le cadre des attributions des amendes de police pour certains types d'opérations. Aucun des travaux programmés cette année n'est concerné.



Ferme du Sauget :

Le permis de construire a été déposé récemment.

Le projet de "Tables d'Hôtes" pourrait évoluer vers un gîte d'étape.

L'avis des services gestionnaires est sollicité pour l'eau, l'assainissement et l'électricité.

Un arrêté interdira l'accès aux véhicules, seule sera autorisée la circulation de véhicules de service rattachés à l'exercice de l'activité et limités à 2.

PROCHAINE REUNION: LE 16 MAI 2011



Mairie de Machilly 290 route des Voirons 74140 Machilly Tél.: 04 50 43 51 94 FAX: 04 50 94 62 90 mairie@machillv.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CENTRE COMMUNALD'ACTION SOCIALE 14 AVRIL 2011

MEMBRES PRESENTS: 6

MEMBRES ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: 2

MEMBRES ABSENTS: 3

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET C.C.A.S. 2010

Le compte administratif communal 2010 s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 3384,86 €
Recettes 300,00 €
Résultat de l'exercice -3084,86 €
Excédent reporté 2009 6888,10 €

Résultat de clôture 3803,24 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET C.C.A.S 2010

La totalité de l'excédent de fonctionnement est affecté pour un montant de 3803,24 € au compte R 002.

BUDGET PRIMITIF C.C.A.S 2011

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 4103,24 € Recettes : 4103,24 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Les subventions ci-après sont attribuées :

- A.C.C.F. (formation de chiens guides d'aveugles et chiens d'assistance aux personnes handicapées Perrignier) : 300 €
- A.F.S.E.P. (Association Française des Sclérosés en Plaque) : 300 €
- Courte Echelle (aide alimentaire): 500 €
- REGAR: 43 €
- NOUS AUSSI: 300 €





Mairie de Machilly 290 route des Voirons 74140 Machilly Tél.: 04 50 43 51 94 FAX: 04 50 94 62 90 mairie@machillv.fr

QUESTIONS DIVERSES

Club du 3ème âge :

Présentation d'activités pouvant convenir au Club du 3ème âge. Le problème du transport pour y assister est soulevé : à étudier le recours au PROXITAC.

Repas:

Il pourrait être effectué avec le Club de Saint-Cergues.

Collecte alimentaire organisée par le CCAS :

La collecte sera reconduite en fin d'année.



NFORMATION:

En application des articles L. 125-5 et R. 125-23 à 27 du code de l'environnement, les acquéreurs ou locataires d'un bien immobilier, de toute nature, doivent être informés par le vendeur ou le bailleur de l'existence des risques auxquels ce bien est exposé.

Les éléments d'information relatifs à la commune sont disponibles en mairie ou sur le site internet de la direction départementale des Territoires (prévention des risques / information acquéreurs-locataires).

IMPORTANT.....IMPORTANT.....IMPORTANT

Des démarchages à domicile ou précédés d'un avis de passage sont effectués régulièrement à MACHILLY.



ATTENTION, il ne s'agit absolument pas d'actions engagées par la Commune mais d'opérations commerciales.

Les quêtes à domicile, pour quelque motif que ce soit, ne peuvent avoir lieu sans autorisation de la préfecture, ni se dérouler en dehors des dates officielles.

N'hésitez pas à demander la carte d'accréditation.

Et à contacter les services de la mairie : 04.50.43.51.94 en cas de doute.



Mairie de Machilly 290 route des Voirons 74140 Machilly

Tél.: 04 50 43 51 94 FAX: 04 50 94 62 90 mairie@machilly.fr

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES FRONTALIERS

L'enveloppe globale reçue au titre de la Compensation Genevoise 2010 s'élève à 127 608 516 €.

Depuis plusieurs années, en concertation avec le Groupe Mixte Frontalier, une dotation de 60 % de ce montant (76 565 110 €) est attribuée aux communes *au prorata de leurs frontaliers*, sous la forme d'allocation directe.

En conséquence, Machilly a reçu une somme globale de 275 038 € pour 266 frontaliers recensés (français + membres Union Européenne avec permis de travail + Suisses et doubles nationaux), soit une allocation de 1 033,98 € / frontalier ; ces fonds frontaliers interviennent pour une part importante dans les investissements et le fonctionnement de la commune et augmentent bien entendu en fonction du nombre de frontaliers résidents.

IMPORTANT : ce recensement n'a aucune conséquence sur votre imposition.

SI VOUS ETES DOMICILIE(E) A MACHILLY ET TRAVAILLEZ SUR LE CANTON DE GENEVE, FAITES VOUS CONNAITRE AUPRES DES SERVICES DE LA MAIRIE.

RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS
NOM:PRENOM:
Date de naissance :
Domicile:
Travailleur frontalier * : Français, suisse, franco-suisse Membre de l'Union Européenne Hors de l'Union Européenne
(*) Rayer les mentions inutiles
Nom et adresse de l'employeur (préciser le canton)
N° de carte de travail : Date de délivrance : (Concerne uniquement les frontaliers français)



Tél.: 04 50 43 51 94 FAX: 04 50 94 62 90 mairie@machilly.fr

INFOS COLLEGE PAUL LANGEVIN



REUNION DE PRESENTATION DU COLLEGE:

*Salle multimédia à Saint-Cergues Mardi 17 mai à 18h30

VISITE DU COLLEGE PAR LES ELEVES DE CM2 :

* lundi 23 mai de 14h00 à 16h00

INSCRIPTION: au collège de Ville la Grand

* mercredi 8 juin de 7h30 à 12h00

* jeudi 9 juin de 7h30 à 18h00

PORTES OUVERTES pour les parents et les enfants :

*samedi 18 juin de 9h00 à 12h00

FLEURISSEMENT

FLEURISSEMENT

Un temps superbe est prévu pour le Samedi 21 Mai 2011!

Heureuse coïncidence, c'est le jour choisi pour planter les fleurs qui embelliront divers



endroits de la commune. Nous remercions par avance toutes les personnes prêtes à faire des trous pour glisser une fleurette dedans. Comme l'an dernier, cette activité est <u>entièrement gratuite!</u>

L'an dernier, nous étions une dizaine de personnes et nous espérons que le cru 2011 sera plus étoffé. Nous le souhaitons vivement car nous ne perdons pas de vue le toilettage de notre commune. Alors, si faire

des trous ne vous inspire pas, sachez que vous pouvez remplir des sacs poubelles ce qui est équivalent du point de vue de la considération que la municipalité ne manquera pas de vous témoigner au travers d'un casse-croûte offert au chalet vers midi.

Nous fournissons les sacs poubelles et les plantons : pour le reste, gants, pelles, sparadrap et désinfectant restent à la charge des volontaires.

Nous remercions par avance les fidèles qui constituent notre socle de planteurs et accueillerons avec reconnaissance les habitants qui désirent s'intégrer par le biais de cette activité.

Petit rappel:

Un temps superbe est prévu pour le samedi 21 Mai 2011!



Mairie de Machilly 290 route des Voirons 74140 Machilly Tél.: 04 50 43 51 94 FAX: 04 50 94 62 90 mairie@machillv.fr



Le mercredi 11 mai : animation sur le compostage

Pour mieux comprendre comment produire du compost pour votre jardin, Annemasse Agglo vous propose une animation autour du compostage, le mercredi 11 mai 2011 à Ville-la-Grand, au Parc des Services Techniques, 6 rue des biches.

Deux sessions d'animation de 45 mn suivies de questions-réponses avec l'animateur du SIDEFAGE (partenaire d'Annemasse Agglo pour le traitement des déchets) vous seront présentées à 14h et 16h.

Vous pourrez vous procurer un composteur sur place. Deux modèles de composteurs sont disponibles :

- Robusto 360 litres à 20€
- Robusto 500 litres à 25€

Rappel: qu'est-ce que le compost?

Le compostage est le cycle naturel de la dégradation des déchets organiques. C'est l'association du travail des bactéries, des insectes, des larves, de l'air et de l'humidité dans un composteur. Le composteur est une boîte de stockage des déchets fermentescibles (biodégradables). Il s'installe dans le jardin, en contact direct avec le sol.

Plus d'infos : www.annemasse-agglo.fr





Mairie de Machilly 290 route des Voirons 74140 Machilly

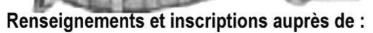
Tél.: 04 50 43 51 94 FAX: 04 50 94 62 90 mairie@machilly.fr

MACHILLY

Dimanche 22 mai Organisé par le Sou des écoles

plus de 80 exposants et de nombreuses animations pour les enfants toboggan géant, trampoline, pêche aux canards.

> RESTAURATION SUR PLACE



Gaëlle: 06 63 00 93 94 & Stéphanie: 06 73 56 39 62



Mairie de Machilly